

*Article 31 du Règlement*

Nous faisons face à une situation exceptionnelle au Canada, monsieur le Président. Jamais auparavant une banque n'avait fait faillite au Canada. Je sais que le gouvernement peut bien dire de ne pas nous inquiéter, d'avoir confiance parce qu'il va s'occuper de la situation en versant des deniers publics aux déposants non assurés. Nous nous préoccupons du système bancaire au Canada. Nous tenons à ce que des mesures appropriées soient prises. La ministre d'État aux Finances a raison quand elle dit que le problème n'aurait pas été si grave si nous avions eu des pouvoirs convenables de réglementation et de surveillance. Comme durant des années le gouvernement précédent ne s'était guère soucié de faire quelque chose à ce sujet, une situation des plus graves s'est présentée au Canada. Toutefois, la ministre d'État aux Finances a refusé d'agir quand elle en a eu la chance.

**M. Blenkarn:** J'invoque le Règlement.

**M. Waddell:** Asseyez-vous.

**M. Riis:** Monsieur le Président, nous avons entendu dire à maintes reprises . . .

**M. Benjamin:** Ne vous occupez pas de lui!

**Le président suppléant (M. Charest):** Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) invoque le Règlement, je suppose.

**M. Blenkarn:** Évidemment, monsieur le Président. La ministre d'État aux Finances s'est dite disposée à agir et à comparaître devant le comité. La question est . . .

**M. Waddell:** Vous ne pouvez pas poser de question.

**Le président suppléant (M. Charest):** Non, non.

**M. Heap:** Asseyez-vous!

**Le président suppléant (M. Charest):** Je me permets de signaler aux députés qu'ils auront tous l'occasion de prendre la parole à ce sujet. La présidence espère sincèrement qu'ils attendront leur tour plutôt que d'invoquer le Règlement. La parole est au député de Kamloops-Shuswap (M. Riis).

**M. Riis:** Monsieur le Président, j'estime que le député se permet ces interventions parce qu'il a peur de dire ce qu'il pense. Pour conclure, je dirai que la ministre d'État aux Finances a eu dès le début l'occasion d'agir. Les banques nous signalent qu'elles étaient disposées à envoyer des banquiers expérimentés, riches d'un savoir-faire considérable, évaluer la situation à la Banque Commerciale du Canada. Elles savaient disposer de renseignements incomplets. La ministre d'État aux Finances et le ministre des Finances se sont fiés à la documentation fournie par la direction de la Banque Commerciale du Canada.

**M. Blenkarn:** Mais non dans le cas de la Norbanque.

**M. Riis:** Il sautait aux yeux de tout banquier bien avisé que ces gens-là s'étaient montrés imprudents dans leurs méthodes bancaires, mais la ministre d'État aux Finances a dit que cela lui suffisait, qu'elle avait pleine confiance en eux. Monsieur le Président, ce n'était pas le sentiment des banquiers intéressés et c'est pourquoi ils ont offert d'envoyer des équipes de banquiers extrêmement compétents pour examiner la situation de la Banque Commerciale du Canada. La ministre d'État et le ministre des Finances n'ont pas su profiter de cette offre. Ils ont dit qu'ils avaient toute la foi du monde dans les capacités de l'inspecteur général des banques et de notre vieil ami, le gouverneur de la Banque du Canada. Naturellement, ils ignoraient ce qui se passait mais ils n'avaient pas besoin de renseignements.

Nous savons aujourd'hui que tout au cours de l'été, les banquiers ont répété que la banque éprouvait de graves difficultés et qu'ils étaient prêts à envoyer des spécialistes pour lui venir en aide. Ils ont offert leurs services. On les a refusés. Monsieur le Président, j'en conclus que ni la ministre d'État aux Finances, ni le ministre des Finances n'ont été à la hauteur de leurs responsabilités à l'égard des Canadiens qui font appel aux banques pour investir, épargner ou exploiter des entreprises. Nous demander maintenant de leur faire confiance pour régler cette situation, pour gérer les finances de notre pays après un échec si retentissant, c'est trop. Nous, du Nouveau parti démocratique, ne croyons plus que ces deux ministres soient aptes à contrôler les banques, et je pense que le public canadien partage cet avis.

Si jamais nous parvenons à faire sauter le couvercle, monsieur le Président, je pense que nous sentirons une drôle d'odeur de thon. Toutes sortes de choses douteuses vont monter à la surface. Nous allons enfin voir dans quel guêpier se sont fourrés le gouvernement, ses principaux ministres, et des hauts fonctionnaires du bureau de l'inspecteur général des banques. Monsieur le Président, voilà pourquoi, assumant pleinement nos responsabilités de représentants élus, nous voulons faire en sorte que chaque dollar des contribuables est judicieusement dépensé. Comment peut-on nous demander d'acheter chat en poche et d'engouffrer des centaines de millions de fonds publics dans les coffres de déposants non assurés dont la plupart sont des inconnus?

**L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale):** Monsieur le Président, pour le paraphraser sans trahir ses propos, le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique (M. Deans) a dit ce soir au début de son discours que l'objet du débat n'était pas une crise bancaire mais bien une crise parlementaire.

**M. Deans:** J'ai dit les deux.